

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET n° 83/743 du 4/10/1983  
MTPS/DGTFF/DFP.21035  
NGE

Portant révision de la situation administrative de Monsieur NGOULOU Rigobert, Administrateur des SAF des cadres de la catégorie A, hiérarchie I.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

( I S A S :

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF) ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements (notamment en son article 1er § 2°) ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u les décrets n°s 79/619/MJT.SGFPT.DFP du 6.11.79 ;
- 82/857/MTPS.DGTFF.DFP du 21.9.82 ;
- 82/1190/MTPS.DGTFF.DFP du 16.12.82.

D.G.B.

D.C.F.

DECRETE :

.../...

*Mank*

**ARTICLE 1ER:-** La situation administrative de Monsieur NGOULOU Rigobert, Administrateur des SAF, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, est révisée selon le tableau ci-après:

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
<u>Catégorie A, hiérarchie I:</u>	<u>Catégorie A, hiérarchie I :</u>
-Titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises, délivré par l'Institut de Droit, d'Economie et des Sciences d'Aix-Marseille (France), est reclassé et nommé Administrateur des SAF de 3 <sup>o</sup> échelon, indice IOIO pour compter du 5.4.79, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage. Acc = Néant. (Décret n°79/619/MJT.SGTFP/DFP du 6.II.79)	-Promu Administrateur de 4 <sup>o</sup> échelon, indice IIIO pour compter du 5.4.1981
-Titulaire du Doctorat de 3 <sup>ème</sup> Cycle (Mention Economie et Finances, Internationales) délivré par l'Université de Droit d'Economie et des Sciences d'Aix-Marseille, bénéficiaire d'une bonification de deux (2) échelons, est nommé au 5 <sup>o</sup> échelon, indice II90 pour compter du 29.I.82 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage. Acc = Néant. (Décret n°82/857/MTPS.DGTFF/DFP du 21.9.82)	-Titulaire du Doctorat de 3 <sup>ème</sup> Cycle (Mention Economie et Finances Internationales), délivré par l'Université de Droit, d'Economie et des Sciences d'Aix-Marseille, bénéficiaire d'une bonification de deux (2) échelons, est nommé au 6 <sup>o</sup> échelon indice I300 pour compter du 29.I.1982, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage. Acc = Néant.
-Promu Administrateur des SAF de 4 <sup>o</sup> échelon, indice IIIO pour compter du 5.4.81 (Décret n°82/II90/MTPS.DGTFF/DFP du 16.I2.82)	

**ARTICLE 2:-** Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 4 Octobre 1983

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale,

*[Signature]*

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-  
Le Ministre des Finances,

*[Signature]*  
Bernard COMBO MATSIONA.-

- AMPLIATIONS:**
- JORPC.....1
  - DGTFF/DFP.....3
  - DGB.....2
  - DCF.....2
  - SG/PLAN.....3
  - DOSSIER.....3
  - INTERESSE.....2
  - SGCM/BC.....2

*[Signature]*

Ithi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-